

# Oppositions contre la STEP levées

**CONSEIL COMMUNAL** Les élus payernois ont, à une très large majorité, décidé d'approuver le plan d'affectation de la STEP intercommunale de l'Eparsse. Par là même, ils ont aussi procédé à la levée des trois oppositions de riverains.

## PAYERNE

Avec un ordre du jour comportant près de 20 points, les élus s'attendaient à devoir passer bien des heures sur les inconfortables bancs de la salle du tribunal, pour cette première séance du Conseil communal de l'année 2023. Avec deux gros préavis, on pouvait s'attendre à un débat cossu, mais il n'en fut rien; à 21h45, la présidente de l'organe délibérant, Aurélie Meylan, levait cette séance qui s'était déroulée dans un bon état d'esprit.

En plat de résistance, le conseil devait se prononcer sur le préavis 30/2022, plan d'affectation de la future station d'épuration de l'Eparsse, avec la proposition de levée de trois oppositions de voisins du site choisi.

Le projet de STEP régionale l'Eparsse s'inscrit dans l'un des 16 projets de STEP traitant les micropolluants répertoriés par les cantons de Vaud et de Fribourg. Il s'intègre dans les objectifs cantonaux vaudois et fribourgeois concernant le regroupement des STEP. Il regroupe 16 communes vaudoises et fribourgeoises, situées sur le bassin versant de la Broye. Pour rappel, l'Eparsse regroupera les communes des bassins versants des STEP actuelles de Chevroux, Grandcour, Corcelles-près-Payerne, Payerne, Torny, Montagny et Bussy. Elles seront remplacées par une seule et même STEP qui traitera le carbone, l'azote, le phosphore et les composés organiques (micropolluants).

Une association a été créée pour porter le projet de planification de STEP régionale. Ces statuts ont été ratifiés par les 16 communes concernées, et ont ensuite été approuvés par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois, fin 2019. Ce projet bénéficiera d'indemnités fédérales.

Concernant le choix du site, différents secteurs placés en zone à bâtir ont été inventoriés, mais ne correspondaient pas aux critères choisis pour l'implantation de la STEP. Les sites actuels ont été inventoriés et le terrain de l'Eparsse à Payerne a été classé en premier devant la STEP actuelle et le site d'AIPG à Bussy.

Le site retenu se situe à proximité de l'actuelle STEP sur 4 parcelles différentes: 2 appartenant à la commune de Payerne, déjà vendues en vente à terme conditionnelle en 2021 à l'association



Le terrain dit de l'Eparsse, tout près du site de la Vieille-Broye. Au loin, la zone industrielle, à droite la caserne d'aviation. Les riverains craignent notamment des nuisances olfactives.

PHOTO RÉMY GILLIAND

l'Eparsse, une à Argramat SA et la dernière à un particulier pour un total de 18704m<sup>2</sup>.

### Trois oppositions

Le plan d'affectation a été élaboré selon une procédure édictée par le canton. Suite à l'enquête publique, trois oppositions de particuliers ont été déposées. Les opposants ont formulé divers arguments, tels que de possibles nuisances olfactives et sonores, une incidence sur les activités agricoles, une atteinte aux surfaces d'assolement, l'absence de planification directrice et le choix du site. Les opposants ont été reçus dans le cadre de séances de conciliation par des représentants de la Municipalité et du comité directeur de l'Eparsse, mais ils n'ont pas souhaité retirer leur opposition. De leur côté, les responsables du projet assurent que pour le bruit et les odeurs, les choses sont maîtrisées avec des STEP modernes qui dominent tous ces aspects.

### Au conseil de trancher

Jeudi dernier, il appartenait donc au Conseil communal d'approuver le plan d'affectation et de lever les trois oppositions émises. Dans son rapport, la commission a questionné la Municipalité sur les conséquences de ces oppositions, les coûts engagés et les répercussions. Il faut savoir que Payerne a lancé la réalisation d'un projet de centrale de chauffe via la nouvelle STEP. Les travaux de pose des tuyaux sont en cours sur le secteur de la route de Grandcour, avenue

Général-Jomini. Les conséquences pourraient être un grand retard pour la mise en route du chauffage à distance, avec de gros clients, comme l'armée par exemple, qui comptent dessus.

Si le préavis n'a pas suscité de débat, seul le conseiller Pascal Savary (PLR) a trouvé regrettable que la commission chargée de l'étude du préavis n'ait pas convoqué les opposants pour avoir leur version.

Au vote, le préavis a passé la rampe avec 49 oui, 1 non et 4 abstentions.

Les opposants peuvent faire recours contre cette décision. Le premier droit est à la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP). Compte tenu du résultat, il peut y avoir recours au Tribunal fédéral. Les conséquences de ces recours sont un report des délais, car après la validation du plan d'affectation, il y aura encore la mise à l'enquête de la construction de la STEP, avec un droit d'opposition et de recours à ce moment-là. Ce feuilleton pourrait donc prendre des mois, voire des années.

### Une église toute neuve

Le conseil s'est aussi prononcé ce soir-là sur la rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin-Neuf. La commune en est propriétaire depuis 1967 et c'est le local du corps de musique l'Avenir qui en bénéficie sans loyer, mais en payant les frais de fonctionnement. La commission chargée du préavis s'est dite satisfaite de cette

renovation pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de la commune. La commission financière estime que si l'Avenir en était le principal usager, uniquement pour un local de répétition, cela n'empêchait pas, après rénovation, que le bâtiment accueille d'autres usagers, pour bon nombre d'activités sociales ou culturelles. Le coût des travaux de 1320 000 francs a été accepté par 53 oui (2 abstentions).

### Un centre-ville plus attractif

Dans cet élan positif, l'organe délibérant a aussi donné son feu vert (54 oui - 1 abstention) pour un mandat d'études parallèles en faveur du réaménagement de la Grand-Rue et de la rue de Lausanne (voir La Broye du 26 janvier). Le conseiller Marcel Savary (PLR) s'est dit surpris que la place de la Concorde ait été oubliée. «Tout ce qui tourne autour de ces deux rues sera pris en considération, mais la place de la Concorde le sera ultérieurement», a répondu la municipale Monique Picinali.

«Il faut trouver une solution pour tous et le parking de la Concorde semble être la meilleure», a argumenté Dania Cruz (PLR). «Rendons enfin ce centre-ville plus attractif et jovial», a positif Roland Bucher (PLR). Philippe Savary (PSIP) s'est inquiété du rapport de l'urbaniste Feddersen datant de 1999: «Il avait été balayé à l'époque.» «Oui, il sera pris en considération», a rassuré Monique Picinali.

■ RÉMY GILLIAND

## Le conseil en bref

■ Avant que l'ordre du jour déjà copieux ne puisse débuter, la présidente du Conseil communal, Aurélie Meylan a lu une dizaine de courriers et surtout procédé à trois assermentations, suite à autant de démissions. Elle a annoncé celle du conseiller Urs Berchtold (UDC), en plus des autres. Son remplaçant sera connu lors de la prochaine séance.

Ce soir-là, ont été assermentés: Sylvain Quillet (PLR), en remplacement de Jérôme Piller; Yannick Moser (PSIP), en remplacement de Pascale Perrino et Nicolas Gelmi (Parti Vert libéral) en remplacement de Sébastien Tappy.

■ Le syndic Eric Küng a annoncé que les plans du projet de La Pati, en zone industrielle de Champ-Cheval, étaient à l'enquête.

■ Pour permettre à la Municipalité d'avancer dans le dossier du futur EMS à la Coulaz, cette dernière a proposé un préavis (18/2022). Il s'agit d'une prolongation de la promesse de vente et d'achat, avec renonciation partielle conditionnelle au droit d'acquiescer, avec modification de promesse de vente et d'achat, droit d'emption. La commune se place en tant qu'intermédiaire dans cet échange. Elle doit régler la renonciation au droit d'acquiescer les parcelles concernées par Implanet et en récupérer la totale propriété. Et d'autre part elle doit prévoir la vente des mêmes parcelles en faveur de Forems (association des EMS), afin de permettre la construction d'un EMS à Payerne. «Cette situation, bien que juridiquement compliquée, permet à la commune de réaliser une vente à un prix au mètre carré supérieur à celui prévu en 2013», a relevé la commission des finances par la voix de Sarah Neuhaus. Le vote a passé par 49 oui, 6 non, 1 abstention.

■ A l'unanimité, les conseillers ont

accordé un crédit complémentaire pour le préavis 8/2019, concernant l'assainissement eau potable et routes, au chemin du Bornalet, rue des Jumelles, de la Boverie et de la Broye, pour 42 003 francs supplémentaires. Le coût estimatif de l'entier des travaux est estimé à plus de 7 millions de francs.

■ Un autre crédit complémentaire pour la remise en état du bâtiment du café du Marché, à la suite de l'incendie du 23 avril 2017, a été accepté à une très large majorité (préavis 25/2022). Le conseil autorise donc la Municipalité à boucler ce dossier avec une manne supplémentaire de 22 589 francs.

■ Par 49 voix pour (3 non - 3 abstentions), les élus ont accepté le préavis 34/2022 concernant l'acquisition de trois groupes de secours et adaptation des alimentations électriques pour un montant de 193 000 francs. On rappellera que les directives cantonales demandent aux communes de garantir des services minimaux et la sécurité de certaines infrastructures en cas de coupure d'électricité. La commission, par la voix de Philippe Savary, s'est questionnée sur l'arrivée aussi tardive de ce préavis. «Les directives du canton n'étaient arrivées qu'à l'automne et dans l'intervalle, il a fallu concevoir le plan de continuité et quantifier les besoins pour parer à un éventuel délestage», a répondu la Municipalité. La commission craint cependant que ces dispositifs ne puissent pas être mis en fonction avant la fin du printemps.

■ Le conseiller Xavier Prudhomme (PLR) a demandé si la commune avait aussi eu recours aux emprunts via la Fédération internationale de football (FIFA). «Je m'attendais à cette question, non, nous n'avons jamais eu recours à des emprunts auprès de la FIFA», a répondu le syndic. **RG**



C'est sur cette parcelle qu'est envisagée la construction d'un EMS par Forems.

PHOTO RÉMY GILLIAND

## Un nouveau visage aux finances payernoises

**ADMINISTRATION** La ville de Payerne engage une nouvelle cheffe pour son service des finances.

## PAYERNE

Bernard Moreillon, trésorier de la cité de la reine Berthe depuis plus de vingt ans, remettra sa fonction administrative fin septembre pour partir à la retraite. C'est Sabine Magnollay qui a été choisie pour le remplacer aux cordons de la bourse payernoise avec un mandat qui débutera au mois de juillet 2023.



Sabine Magnollay sera la nouvelle boursière communale de Payerne, dès juillet prochain. **PHOTO DR**

La future cheffe du service des finances dispose d'un curriculum vitae qui a su séduire les autorités. Licenciée en sciences économiques puis experte-comptable, au profit d'une expérience dans l'économie publique et privée, l'habitante de Saint-Cierges présente un solide parcours. «Les compétences acquises au sein des différentes administrations sauront être valorisées dans le service des finances payernoises», précise la Municipalité dans son communiqué.

Numérisation, croissance démographique et intensification

des relations avec le canton sont autant de défis qui se posent aux services administratifs communaux. Le chef-lieu broyard, qui emploie plus de 160 collaborateurs, mise donc sur une candidate de la région, ayant exercé sa profession dans des postes clés aux finances du canton de Neuchâtel, mais aussi à celles du CHUV, de Bobst et de Sandoz. «Ses connaissances permettront d'adresser les nombreux défis qui attendent la ville», informe l'Exécutif payernois. **COM/ES**

PUBLICITÉ

## Le conseil du spécialiste

Vos questions sur les lunettes

Quand faire appel à l'assurance ?

Vous pouvez faire appel à l'assurance de base pour les lunettes des enfants pour qui, ils remboursent jusqu'à 180CHF. Pour toutes les autres situations, il faut contacter votre assurance complémentaire.



CHRIS OPTIQUE

Centre Milavay · Avenches  
026 675 54 60 · chris-optique.ch